

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A :</b>	<b>M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
	<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
	<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
	<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
	<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
	<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
	<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
	<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
	<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 14 MAI 2012 À 19H30** à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (215-05-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (216-05-2012);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1001-172 – modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - autoriser dans la zone 9461-79 les usages conditionnels de locaux pour services de bien-être et de charité (organismes sans but lucratif) (6920) et de locaux pour les associations civiques, sociales et fraternelles (6994) (rues Théberge, Gagnon, Chartrand, Saint-Louis et Langlois);
  - 3.2 projet de règlement numéro 1001-174 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - autoriser dans la zone 0464-28 l'usage du groupe « Habitation multifamiliale classe F, 13 logements et plus » - fixer les normes applicables à cet usage dans cette zone (boul.Lucille-Teasdale et montée des Pionniers);
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (217-05-2012).

Donné à Terrebonne, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mai 2012.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
14 MAI 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 14 mai 2012 à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marie-Josée Beaupré
Daniel L'Espérance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Jean-Luc Labrecque et Michel Lefebvre et Monsieur Denis Levesque, directeur général.

**RÉSOLUTION NO : 215-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 216-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- projet de règlement numéro 1001-172 – modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - autoriser dans la zone 9461-79 les usages conditionnels de locaux pour services de bien-être et de charité (organismes sans but lucratif) (6920) et de locaux pour les associations civiques, sociales et fraternelles (6994) (rues Théberge, Gagnon, Chartrand, Saint-Louis et Langlois);
- projet de règlement numéro 1001-174 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - autoriser dans la zone 0464-28 l'usage du groupe « Habitation multifamiliale classe F, 13 logements et plus » - fixer les normes applicables à cet usage dans cette zone (boul.Lucille-Teasdale et montée des Pionniers).

**RÉSOLUTION NO : 217-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 MAI 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 14 mai 2012 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marie-Josée Beaupré
Daniel L'Espérance	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	Clermont Lévesque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Jean-Luc Labrecque et Michel Lefebvre et Monsieur Denis Levesque, directeur général.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 4, 11, 18, 24 avril et 2 mai 2012.
- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **382-2** (modifiant le règlement numéro 382 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un pont d'étagement sur le chemin Saint-Charles, modifié par le règlement numéro 382-1, afin de prévoir l'acquisition de certains terrains sans augmenter le coût de l'emprunt), **482** (travaux de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbeault et Charles-Edouard-Renaud et prévoyant un emprunt de 599 000 \$), **510** (travaux d'aménagement d'un stationnement contigu au stationnement existant de la Cité du Sport et prévoyant un emprunt au montant de 782 200 \$), **514** (travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'un carrefour giratoire, d'un émissaire pluvial et de l'enfouissement des utilités publiques dans le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau et prévoyant un emprunt au montant de 13 082 000 \$) et **528** (travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique et pluvial, fondation de rue, pavage, bordures, trottoirs, éclairage routier, de feux de circulation, de raccordement électrique souterrain, d'acquisition de terrain, de réhabilitation et d'aménagements paysagers pour la réalisation de projets de développement

dans le prolongement de la rue d'Angora vers l'Est, depuis le chemin Gascon jusqu'à la rue Portneuf et prévoyant un emprunt de 5 144 400 \$), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

- Un état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice courant avec ceux de l'année précédente du premier semestre.
- **Le Rapport du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire** concernant la vérification du processus suivi par la Ville de Terrebonne pour l'attribution des contrats.
- Lecture par le greffier de la lettre du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, constituant un avis transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, datée du 18 avril 2012, signée par le sous-ministre, monsieur Sylvain Boucher, relative au rapport de vérification produit en avril 2012 par monsieur Richard Villeneuve, CA.

**RÉSOLUTION NO : 218-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** la séance soit ouverte.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 219-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (218-05-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (219-05-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2012 et de la séance extraordinaire tenue le 30 avril 2012 (220-05-2012);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Adoption du règlement numéro 532 divisant le territoire de la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux (221-05-2012);
- 4.2 Adoption du règlement numéro 536 – travaux de réaménagement du parc Saint-Sacrement (222-05-2012) ;

- 4.3 Adoption du règlement numéro 3500-2 modifiant le règlement 3500 sur la population animale (223-05-2012);
- 4.4 Avis de motion – règlement (# 513-1) modifiant le règlement de tarification 513 – prix pour le second composteur, le second récupérateur d'eau de pluie et baisse du tarif de base pour une demande de permis autre que résidentiel (sans agrandissement) (224-05-2012);
- 4.5 Avis de motion – règlement (#544) concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et la sollicitation sur le territoire de la Ville de Terrebonne (225-05-2012) ;
- 4.6 Avis de motion – règlement d'emprunt (#511) – travaux de construction de la « Maison des aînés de Terrebonne » (226-05-2012);
- 4.7 Avis de motion – règlement d'emprunt (#512) - aménagement de deux terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora (227-05-2012);
- 4.8 Avis de motion – règlement d'emprunt (#527) – travaux de pavage, bordures, éclairage routier, piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres sur le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée dans le projet Les Cours du Ruisseau Noir et réaménagement du débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois (228-05-2012);
- 4.9 Avis de motion – règlement d'emprunt (# 542) – travaux de réfection de chaussée sur le boulevard des Seigneurs et les rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, d'Angora et de Hauteville (TECQ II) (229-05-2012) ;
- 4.10 Avis de motion – règlement d'emprunt (#543) – travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le chemin Saint-Charles, les rues Florent, des Fleurs, de la Chesnaye, Pierre-Laporte, Georges VI et une servitude entre la 4<sup>e</sup> Avenue et la 5<sup>e</sup> Avenue et le boulevard des Seigneurs (TECQ II) (230-05-2012) ;
- 4.11 Avis de motion – règlement (# 329-1) modifiant le règlement 329 – travaux de construction de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le boulevard Lucille-Teasdale, et ce, afin d'ajouter des travaux d'aqueduc, d'égouts et de surlargeur de fondation de rue, des travaux d'aménagement paysager, d'augmenter le montant de l'emprunt et d'établir une nouvelle répartition de taxation entre les bénéficiaires (231-05-2012);
- 4.12 Avis de motion – règlement (#499-1) modifiant le règlement 499 décrétant des travaux d'aménagement sécuritaire de la circulation et des accès autour des écoles ainsi que l'implantation de mesures de modération permanentes, et ce, afin d'ajouter, sans augmentation du coût de l'emprunt du règlement, les travaux de construction d'un trottoir près de l'école du Vieux-Chêne et des mesures de modération permanentes sur les rues de l'Hortensia, de l'Île-des-Lys, des Fleurs, de l'Affluent et Simone-Berthiaume (232-05-2012);

- 4.13 Avis de motion – règlement (#501) concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne (233-05-2012) ;
- 4.14 Nomination - constables spéciaux – application du règlement 309 – mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau (234-05-2012);
- 4.15 Appui à l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation « Les Dépanneurs socialement responsables » - demande auprès des gouvernements provincial et fédéral – création d'une commission mixte sur la contrebande de tabac (235-05-2012);
- 4.16 Autorisation de signature – entente avec la Ville de Bois-des-Filion – collecte des résidus domestiques dangereux 2012 (236-05-2012);
- 4.17 Renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne à compter du 16 mai 2012 (237-05-2012);

## **5. TRÉSORERIE**

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Adoption de soumission – réfection d'asphalte diverse (238-05-2012);
- 6.2. Adoption de soumission – fourniture de pierre de remplissage (239-05-2012);
- 6.3. Adoption de soumission – marquage de la chaussée – secteur I (240-05-2012);
- 6.4. Adoption de soumission – marquage de la chaussée – secteur II (241-05-2012);

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (242-05-2012) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (243-05-2012) ;
- 7.3 Agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis « vente de remorques et de véhicules automobiles usagés » - 7591, boulevard Laurier (244-05-2012) ;
- 7.4 Adoption du second projet de règlement 1001-172 - autoriser dans la zone 9461-79 (rues Théberge, Gagnon, Chartrand, Saint-Louis et Langlois) pour services de bien-être et de charité et locaux pour les associations civiques, sociales et fraternelles, et ce, à titre d'usages conditionnels (245-05-2012) ;
- 7.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-174 – autoriser dans la zone 0464-28 (boul. Lucille-Teasdale et montée des Pionniers) l'usage du groupe «Habitation multifamiliale classe F, 13 logements et plus» et fixer les normes applicables à cet usage (246-05-2012);

- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 1001-178 – autoriser dans la zone 0362-49 (chemin Saint-Charles et rue Pierre-Laporte) les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D en remplacement des usages du groupe Commerce (247-05-2012);
- 7.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-178 (248-05-2012);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (249-05-2012);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (250-05-2012);
- 8.3 Demande de subvention – Programme de soutien aux installations sportives phase 2 – parcs Philippe-Villeneuve, André-Guérard, Dumais et Arc-en-Ciel (251-05-2012);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.2. Autorisation de signature – entente de règlement du grief numéro G2006-016 – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc.(252-05-2012);
- 9.3. Autorisation de signature – entente de règlement des griefs numéros 2009-36 et 2008-118 – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326 (253-05-2012);
- 9.4. Autorisation – abolition du poste de secrétaire-réceptionniste-téléphoniste – création du poste de secrétaire au service des communications et adoption du nouvel organigramme du service des communications (254-05-2012);
- 9.5. Autorisation – création d'un poste d'archiviste au service de la gestion documentaire et des archives de la Direction du greffe et affaires juridiques et modification de l'organigramme (255-05-2012);
- 9.6. Autorisation – création d'un poste additionnel de contremaître – service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire et modification de l'organigramme (256-05-2012);
- 9.7. Autorisation – création du poste de conseiller, gestion des invalidités et relations professionnelles et adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines (257-05-2012);
- 9.8. Autorisation de signature – lettres d'entente numéros 2012-01, 2012-02, 2012-03 et 2012-04 – Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101 (258-05-2012);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.2. Autorisation - installation de signalisation (259-05-2012);



## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 11 juin 2012, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (260-05-2012)**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 220-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril 2012 et de la séance extraordinaire tenue le 30 avril 2012 soient adoptés.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 221-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le règlement divisant la Ville de Terrebonne en seize (16) districts électoraux, désignant et délimitant ces districts, soit adopté sous le numéro 532.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 222-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le règlement décrétant des travaux de réaménagement du parc Saint-Sacrement et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 682 370\$, soit adopté sous le numéro 536.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 223-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur la population animale afin de permettre la présence des chiens dans le parc écologique de la Coulée et dans les espaces verts, soit adopté sous le numéro 3500-2.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 224-05-2012**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 513-1) modifiant le règlement 513 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, et ce, pour fixer au prix coûtant le prix pour un second composteur et un second récupérateur de pluie ainsi que la baisse du tarif de base pour une demande de permis autre que résidentiel (sans agrandissement).

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 225-05-2012**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 544) concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et la sollicitation sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 226-05-2012**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 511) décrétant la construction de la Maison des aînés de Terrebonne et prévoyant un emprunt pour ce faire.

**RÉSOLUTION NO : 227-05-2012**

**Le conseiller Marc Campagna** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 512) décrétant l'aménagement de deux terrains de soccer à surface synthétique au parc Angora et prévoyant un emprunt n'excédant pas 4 274 200\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 228-05-2012**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 527) décrétant des travaux de pavage, bordures, éclairage routier, piste cyclable, aménagement paysager et plantation d'arbres sur le prolongement des rues Rodrigue et de l'Azalée dans le projet Les Cours du Ruisseau Noir et réaménagement du débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois et prévoyant un emprunt au montant de 3 674 600\$.

**RÉSOLUTION NO : 229-05-2012**

**Le conseiller Frédéric Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 542) décrétant des travaux de réfection de chaussée sur le boulevard des Seigneurs et les rues Saint-François-Xavier, Saint-Michel, Saint-Paul, Saint-Pierre, d'Angora et de Hauteville, et pour ce faire, un emprunt au montant de 8 807 500\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**RÉSOLUTION NO : 230-05-2012**

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 543) décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin Saint-Charles et les rues Florent, des Fleurs, De La Chesnaye, Pierre-Laporte, George-VI, et une servitude entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> avenues et le boulevard des Seigneurs et prévoyant un emprunt au montant de 3 698 000\$.

**RÉSOLUTION NO : 231-05-2012**

**Le conseiller Jean-Guy Sénécal** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 329-1) modifiant le règlement 329 décrétant des travaux de construction de bordures, de trottoirs, de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager sur le boulevard Lucille-Teasdale, et ce, afin d'ajouter à l'objet du règlement des travaux d'aqueduc, d'égouts, de surlargeur, de fondation de rue, des travaux d'aménagement paysager, d'augmenter le montant de l'emprunt à 3 381 800 \$ et d'établir une nouvelle répartition de taxation entre les bénéficiaires.

**RÉSOLUTION NO : 232-05-2012**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 499-1) modifiant le règlement 499 décrétant des travaux d'aménagement sécuritaire de la circulation et des accès autour des écoles ainsi que l'implantation de mesures de modération permanentes, et ce, afin d'ajouter, sans augmentation du coût de l'emprunt du règlement, les travaux de construction d'un trottoir près de l'école du Vieux-Chêne et des mesures de modération permanentes sur les rues de l'Hortensia, de l'Île-des-Lys, des Fleurs, de l'Affluent et Simone-Berthiaume.

**RÉSOLUTION NO : 233-05-2012**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 501) concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 234-05-2012**

Conformément à l'article 16 du règlement numéro 309 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Michel Morin  
appuyé par Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, en vertu de l'article 147 du code de procédure pénale, les personnes mentionnées ci-dessous pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement 309 concernant l'utilisation de l'eau :

Mme Nathalie Dignard  
Mme Danielle Mongrain  
M. Alexandre Charrette  
Mme Sandra Bélanger  
M. Alexandre Meilleur  
Mme Audrey Plante

M. Bernard Grimaldi  
M. Cédric Harpin  
M. Karem Ramadan  
Mme Maude Cartwright  
M. Alex Paquette  
M. Valéry Lamour

employé(es) de la compagnie Sécurité des Deux-Rives et tout autre employé de ladite firme, laquelle a obtenu le contrat de surveillance de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 235-05-2012**

**ATTENDU QUE** le Comité des Finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac ;

**ATTENDU QUE** la première recommandation proposée se lit comme suit : *Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée des cinq (5) parties consacrée à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones;*

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question ;

**ATTENDU QUE** la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-451-REC du Comité exécutif du 18 avril 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR** **Clermont Lévesque**  
**APPUYÉ PAR** **Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation « Les Dépanneurs socialement responsables » dans leur demande auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral afin de créer une commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 236-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Denis Poitras**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

Suivant la recommandation CE-2012-591-REC du Comité exécutif du 9 mai 2012, le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion pour le partage des coûts relativement à la collecte conjointe des résidus domestiques dangereux (R.D.D.).

**QUE** les conditions prévues à l'entente de l'année 2011 soient reconduites pour l'année 2012.

**QUE** le calendrier suivant pour la collecte des résidus domestiques dangereux 2012 soit et est accepté :

<b>19 mai 2012</b>	<b>Ville de Bois-des-Filion</b> Place du Millénaire Intersection Adolphe-Chapleau et le boulevard des Laurentides
<b>22 septembre 2012</b>	<b>Secteur Terrebonne</b> Centre Angora 4125, rue d'Argenson

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 237-05-2012**

**ATTENDU QUE** l'assurance responsabilité civile des officiers publics vient à échéance le 16 mai prochain;

**ATTENDU** la prime soumise par la firme Hub International (Québec) ltée concernant le renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale) pour l'année 2012, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** le rapport et les recommandations de M. Guy Turcot de Guy Turcot et Associés inc., conseiller en assurances, daté du 4 mai 2012, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU QUE** ces conditions demeurent encore les plus avantageuses dans le contexte du marché pour ce type d'assurance tout en considérant également l'expérience de sinistralité encourue cette année et au courant des dernières années, bien qu'il faille noter une hausse d'un peu moins de dix pour cent (10 %) par rapport à la dernière année (coût de l'an dernier : 139 882,00\$ (taxes en sus) ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-568-REC du Comité exécutif du 9 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la proposition de renouvellement de l'assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Terrebonne (assurance responsabilité municipale), pour une période d'un an débutant le 16 mai 2012, de la Compagnie d'assurance Chartis par l'entremise du courtier Hub International, pour un coût total de 153 620\$ (taxes en sus) (soit 9% sur la portion prime seulement).

**QUE** les certificats de disponibilité de crédits numéros 2012-0142 et 2012-0143 émis par l'assistante-trésorière soient et sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le Conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 238-05-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection d'asphalte diverse (SOU-2012-37) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 avril 2012 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 avril 2012, à savoir :

Les Entrepreneurs Bucaro inc.	226 213,31\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Pavages Chartrand inc.	230 754,83\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	238 975,54\$ t.t.c.
Asphalte J. Dumont inc.	258 118,88\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	275 767,54\$ t.t.c.
Groupe Triforce inc.	288 311,31\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 15 février 2012, au montant de 247 771,13\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la validité de la licence de l'entrepreneur selon le registre de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 14 mai 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-521-REC du Comité exécutif du 2 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.**, datée du 24 avril 2012, pour la réfection d'asphalte diverse, pour un montant de 196 750\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0126 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 239-05-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de pierre de remplissage (SOU-2012-19) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 mars 2012 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 avril, à savoir :

	<b>Bordereau A</b>	<b>Bordereau B</b>	<b>Bordereau C</b>	<b>Grand total</b>
Demix Agrégats Div. de Holcim (Canada) inc.	19 258,31\$ t.t.c.	133 710,17\$ t.t.c.	49 655,13\$ t.t.c.	202 623,61\$ t.t.c.
Louisbourg SBC	19 619,33\$ t.t.c.	130 418,44\$ t.t.c.	54 394,67\$ t.t.c.	204 432,44\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins	16 942,72\$ t.t.c.	131 119,79\$ t.t.c.	78 642,90\$ t.t.c.	226 705,41\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Demix Agrégats, division de Holcim (Canada) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 avril 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

**ATTENDU** l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 15 décembre 2011, au montant de 202 623,62\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la validité de la licence de l'entrepreneur selon le registre de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 14 mai 2012;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-519-REC du Comité exécutif du 2 mai 2012;



**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **DEMIX AGRÉGATS, DIVISION DE HOLCIM (CANADA) INC.**, datée du 10 avril 2012, pour la fourniture de pierre de remplissage, pour un montant de 176 232,76\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0108 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2012-0123 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 43 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-413-00-526 (entretien, réparation pavage trottoirs) au poste budgétaire numéro 1-02-413-00-621 (pierre), soit accepté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 240-05-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le marquage de la chaussée – secteur I (SOU-2012-62) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 20 avril 2012 et dans le journal Le Trait d'Union le 21 avril 2012 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2012, à savoir :

Lignbec division Entreprise T.R.A. (2011) inc.	198 916,35\$ t.t.c.
Lignco Sigma inc.	207 745,87\$ t.t.c.
Les Entreprises JAFLUC inc.	212 802,64\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Lignbec division Entreprise T.R.A. (2011) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service des approvisionnements à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 137 831,93\$ (t.t.c.) en date du 9 décembre 2011 ;

**ATTENDU** la validité de la licence de l'entrepreneur selon le registre de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 14 mai 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-593-REC du Comité exécutif du 9 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LIGNBEC DIVISION ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.**, datée du 8 mai 2012, pour le marquage de la chaussée – secteur I, pour un montant de 173 008,35\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0145 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 241-05-2012**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le marquage de la chaussée – secteur II (SOU-2012-63) ;

**ATTENDU QU'**un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 20 avril 2012 et dans le journal Le Trait d'Union le 21 avril 2012 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mai 2012, à savoir :

Les Entreprises JACLUC inc.	213 909,17\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Lignco Sigma inc.	223 571,95\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Les Entreprises JACLUC inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 mai 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service des approvisionnements à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 138 006,51\$ (t.t.c.) en date du 9 décembre 2011 ;

**ATTENDU** la validité de la licence de l'entrepreneur selon le registre de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 14 mai 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-594-REC du Comité exécutif du 9 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES JACLUC INC.**, datée du 8 mai 2012, pour le marquage de la chaussée – secteur II, pour un montant de 186 048,42\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0146 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le transfert budgétaire numéro 2012-0147 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 128 873\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-350-00-522 (traçage de ligne), soit accepté.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 242-05-2012**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 15 mars, du 19 avril et du 3 mai 2012 ;

**ATTENDU** qu'un avis public a été publié le 25 avril 2012;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

- 1. D09-2862 / 140, rue George-V / Manon Dubreuil  
Lot 2 920 828**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'implantation de la piscine creusée à 1,92 mètre de la limite de terrain au lieu de 4,5 mètres.

- 2. D12-0215 / 2565, rue de la Giboulée / Rémi Plante  
Lot 2 745 236**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour un garage détaché d'un usage résidentiel, la réduction de la distance minimale entre le garage et la ligne de lot latérale droite de la propriété à 0,73 mètre au lieu de 1 mètre, et ce, pour les motifs suivants :

- Régulariser une situation existante ;
- Le voisin immédiat a appuyé la présente demande ;
- Des coûts importants pour une relocalisation conforme.

- 3. D12-0307 / 2430, rue de Nevers / Serge Ducharme  
Lot 2 919 059**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour fins de subdivision, la réduction de la superficie minimale d'un terrain à 1273,4 mètres carrés au lieu de 1500 mètres carrés.

**4. D12-0426 / 230-232, rue Langlois / Construction Ri-Mar inc.**

**Lots 2 915 879 et 2 439 211**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction, pour l'implantation de deux (2) bâtiments multifamiliaux, de la marge avant minimale à 4,07 mètres au lieu de 6 mètres et la réduction, pour le mur arrière du bâtiment, de l'aire d'isolement au périmètre du bâtiment à 0,30 mètre au lieu de 2 mètres, le tout conditionnellement à la réalisation du projet de PIIA, et pour les motifs suivants :

- Le projet s'inscrit dans le cadre d'un immeuble similaire sur le lot voisin, dont la marge avant a été réduite ;
- afin d'assurer l'interface des bâtiments par rapport à la rue qu'il s'adresse.

**5. D12-0271 / 545, rue Fernand-Poitras / Construction Bernard Anctil inc.**

**Lots 3 440 321 et 4 463 163**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction, pour les murs de l'agrandissement industriel, de l'aire d'isolement au périmètre du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres, le tout conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager détaillé exposant une bonification de l'aménagement paysager en cour avant.

**6. D12-0495 / 4483, chemin Saint-Charles / Remax des Mille-Îles**

**Lot 1 947 078**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour la transformation d'une habitation unifamiliale pour un usage commercial « Services professionnels », la réduction de l'aire d'isolement au périmètre du bâtiment à 0,2 mètre au lieu de 2 mètres, pour les motifs suivants :

- Que la réduction de l'aire d'isolement vise certains endroits au périmètre du bâtiment et non sa totalité ;
- Que les aménagements extérieurs (stationnement, allée d'accès et rampe pour handicapés) reliés à l'usage commercial, empêchent le demandeur de réaliser en totalité l'aire d'isolement au périmètre du bâtiment.

**7. D12-0514 / 2280, rue Boisvert / François Laliberté**

**Lot 2 919 362**

**QUE** le Conseil municipal refuse, dans le cadre d'un projet de lotissement :

- La réduction de la largeur minimale d'un lot à bâtir à 21 mètres au lieu de 25 mètres ;
- La réduction de la superficie minimale d'un lot à bâtir à 1022,91 mètres carrés au lieu de 1500 mètres carrés.

**8. D12-0345 / 1615, rue de Verviers / Adrien Emond  
Lot 2 123 312**

Ce dossier est remis.

**9. D12-0427 / 2705, rue des Vignes / Mélanie Labrie  
Lot 3 665 152**

Ce dossier est remis.

**10. D11-3020 / 549 à 557, rue de Louisbourg / Darcon  
Sinistres & Cie inc.  
Lot 2 440 557**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction du nombre de cases de stationnement à 6 cases au lieu de 10 cases de stationnement et **refuse** la réduction de l'aire d'isolement à 1 mètre au lieu de 2 mètres, pour les motifs suivants :

- Que la réduction du nombre de cases de stationnement va permettre un gain paysager en cour arrière et de retrouver l'état des lieux avant sinistre ;
- Que le bâtiment comportait déjà un garage souterrain avant le sinistre et en conservant ce garage, l'intégrité architecturale est maintenue en regard des voisins qui ont tous des garages souterrains ;
- Que la réduction de l'aire d'isolement n'est pas requise car l'option d'une entrée commune avec la propriété voisine est possible considérant que les deux propriétés appartiennent au même propriétaire.

**11. D12-0267 / 3520, rue du Lys / Lévis Massicotte  
Lot 1 890 758**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour la construction d'un garage détaché, l'augmentation de la superficie maximale à 90 mètres carrés au lieu de 75 mètres carrés.

**12. D12-0671 / 1485, côte de Terrebonne / Le Groupe Troyan  
inc.  
Lot 2 921 644**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la largeur minimale d'un terrain à 20,07 mètres au lieu de 25 mètres et l'augmentation de la marge avant maximale à 18,32 mètres au lieu de 12 mètres, et ce, à la condition que l'engagement du demandeur, quant à la cession des lots identifiés au corridor de biodiversité soit formalisé dans le cadre du projet de lotissement.

**13. D12-0107 / 3460, boulevard des Entreprises / 9232-5992  
Québec inc.  
Lot 2 124 312**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour un projet intégré, la réduction de la marge arrière minimale à 6 mètres au lieu de 9 mètres, la réduction d'une marge latérale minimale à 2 mètres au lieu de 4,50 mètres ainsi que la réduction, en partie, de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du bâtiment à 0 mètre au lieu de 2 mètres.

**14. D12-0732 / 3185, rue Beauchemin / Michel Maisonneuve  
Lots 2 919 844 et 3 249 658**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour l'ajout d'un logement de type « uniplex » à une habitation existante, la réduction de la superficie minimale de plancher habitable requise de l'habitation de classe A à 181,5 mètres carrés au lieu de 210 mètres carrés et la réduction de la superficie minimale de plancher habitable du logement principal à 139 mètres carrés au lieu de 160 mètres carrés.

**15. D12-0816 / 5581, boulevard Laurier, suite 101 /  
Placements Stocan 1980 inc.  
Lot 1 887 336**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour la construction de deux (2) bâtiments commerciaux, la réduction partielle de l'aire d'isolement au périmètre des bâtiments à 0 mètre plutôt que 2 mètres minimum, et ce, tel que représenté au plan d'implantation de François Grenon, architecte, daté du mois d'avril 2011.

**16. D12-0120 / 1095 – 1105, rue Yves-Blais / La Cité des  
Pionniers inc. Phase 3  
Lot 4 067 601**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour la construction de la 5<sup>e</sup> phase d'un projet intégré :

- La réduction de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée en marge avant secondaire à 3 mètres au lieu de 10 mètres ;
- La réduction de la largeur minimale de certaines allées d'accès intérieur à 5,49 mètres au lieu de 6 mètres ;
- La réduction de la largeur minimale de certaines cases de stationnement intérieur à 2,29 mètres au lieu de 2,75 mètres ;
- La réduction de la largeur minimale de certaines cases de stationnement intérieur aménagées parallèlement à un mur ou à une colonne à 2,29 mètres au lieu de 3 mètres et au lieu de 4 mètres dans le cas de case de stationnement pour personnes handicapées ;
- La réduction de la profondeur minimale de certaines cases de stationnement intérieur à 4,88 mètres au lieu de 5,5 mètres.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 243-05-2012**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées aux procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mars et du 19 avril 2012 ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 29 mars et du 19 avril 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 54 avec modification au point numéro 6 :

- 1. D12-0079 Projet de construction de 2 habitations multifamiliales dans un projet intégré  
230 - 232, rue Langlois / lots 2 915 879 et  
2 439 211  
Construction Ri-Mar inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte les plans et devis suivants pour un projet de construction résidentielle comprenant deux fois 6 unités de logements :

- le plan projet d'implantation tel que représenté au document soumis par Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, daté du 12 mars 2012, et identifié « Annexe A »;
- les plans d'architecture tels que représentés au document soumis par Luc Girard, technologue, datés du 12 mars 2012, et identifiés « Annexe B »;
- le devis descriptif relativement à la palette des matériaux et couleurs, tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 23 janvier 2012, et identifié « Annexe C »;
- le plan concept de paysagement tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 14 mars 2012, et identifié « Annexe D », conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager détaillé et réalisé par un professionnel.

- 2. D12-0269 Projet d'agrandissement industriel  
« Cheminée Lining »  
545, rue Fernand-Poitras / lots 3 440 321 et  
4 463 163  
Construction Bernard Anctil inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte les plans suivants pour le projet d'agrandissement industriel :

- le plan projet d'implantation réalisé par Mohsen Bishai, architecte, en date du 20 février 2012, tel qu'illustré à l'annexe « A »;

- le plan d'architecture réalisé par Mohsen Bishai, architecte, en date du 20 février 2012, tel qu'illustré à l'annexe « B »,

le tout conditionnellement au dépôt d'un plan d'aménagement paysager détaillé exposant une bonification de l'aménagement paysager en cour avant.

**3. D12-0302 Projet de transformation d'une habitation unifamiliale en bureau d'affaires  
4483, chemin Saint-Charles / lot 1 947 078  
Remax des Mille-Iles**

**QUE** le Conseil municipal accepte les plans et devis suivants soumis par Lachance et associée, architectes, pour la transformation d'un usage résidentiel à commercial « Service professionnel » :

- le plan d'aménagement des espaces extérieurs identifié « Annexe A » daté du 1<sup>er</sup> mai 2012 ;
- le plan de rénovation identifié « Annexe B » daté du 1<sup>er</sup> mai 2012 ;
- le devis descriptif des matériaux et couleurs identifié « Annexe C » daté du 10 mars 2012.

**4. D12-0734 Projets d'agrandissement arrière et ajout d'un logement de type « uniplex » (retour de dossier)  
3185, rue Beauchemin / lots 2 919 844 et 3 249 658  
Michel Maisonneuve**

**QUE** le Conseil municipal accepte les projets d'agrandissement arrière et ajout d'un logement de type « uniplex », tels que représentés aux documents soumis par le demandeur et par Martin Bastille, technologue, datés du 9 janvier et du 19 avril 2012, identifiés « Annexe A ».

**5. D12-0897 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
1485, côte de Terrebonne / lot 2 921 644  
Gestion Robert Demers inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Les Créations N. Perron, daté de mars 2012, et identifié « Annexe A ».

**6. D12-0268 Projet de construction d'un garage détaché  
3520, rue du Lys / lot 1 890 758  
Lévis Massicotte**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché, tel que représenté au document soumis par Dessins Drummond inc., daté du 3 novembre 2011, et identifié « Annexe A », et ce, aux conditions suivantes :



- Que la grandeur du garage soit réduite afin de respecter la superficie maximale autorisée, soit 90 mètres carrés (voir le dossier de dérogation mineure # D12-0267);
- Qu'aucune modification ne soit apportée à la façade du garage.

**7. D11-2995 Projet de construction d'un bâtiment multifamilial  
549 à 557, rue de Louisbourg / lot 2 440 557  
Darcon Sinistres & Cie inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment multifamilial, tel que représenté au document soumis par Alain Lafond, architecte, daté du 11 août 2011, et identifié « Annexe A » et accepte le plan d'architecture, tel que représenté au document soumis par Alain Lafond, architecte, daté du 10 novembre 2011, et identifié « Annexe B », le tout conditionnellement à l'ajout d'une haie de cèdres le long des lignes de propriété latérales et arrière dans la cour arrière et au maintien de l'aire d'isolement le long du mur latéral droit du bâtiment, afin d'assurer une mise en commun de l'allée de circulation.

**8. D12-0719 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
224, rue de Lavours / lot 4 028 250  
Pascal Nadeau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Evolution Architecture daté du 12 avril 2012 et identifié "Annexe A".

**9. D12-0731 Projet de construction d'une habitation unifamiliale  
31, rue de Marinet / lot 4 915 652  
Construction Louis-Seize & Associés**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Dessin R.G daté de mars 2012 et identifié "Annexe A", et ce, conditionnellement à l'application des niveaux de sol prescrits, tels que représentés au document soumis par BPR-Triax, daté du 24 octobre 2011 et identifié "Annexe B".

**10. D12-0799 Projet de construction d'un bâtiment accessoire  
23, rue du Versant / lot 3 665 089  
Jean-François Tremblay**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire tel que représenté au document soumis par Cabanons Fontaine inc. daté du 25 mars 2012 et identifié " Annexe A ".

11. **D12-0738** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1110, rue de l'Abricotier / lot 3 989 017**  
**Construction P.M. inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel, technologue de Nantel Consultant, daté du 4 avril 2012 et identifié "Annexe A".

12. **D12-0735** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**1360, rue de l'Abricotier / lot 3 988 948**  
**Yves Rolland**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté sur la photo soumise par le demandeur en date du 24 avril 2012 et identifiée "Annexe A".

13. **D12-0662** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2611, rue de l'Azalée / lot 4 247 547**  
**Les Constructions Lacourse inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel, daté du 30 mars 2012, et identifié "Annexe A".

14. **D12-0742** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**2641, rue de l'Azalée / lots 4 247 552 et 4 243 017**  
**Construction P.M. inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant, daté du 4 avril 2012, et identifié "Annexe A".

15. **D12-0669** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**1544, rue Rodrigue / lot 4 243 037**  
**Construction Ri-Mar inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Plans Design, daté d'avril 2012, et identifié "Annexe A".

16. **D12-0937** **Projet de construction d'habitations unifamiliales jumelées et d'habitations multifamiliales contiguës**  
**1939, place du Ruisseau-Noir / lot 4 871 008**  
**Les Constructions Lacourse inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées et d'habitations multifamiliales contiguës :

- Le remplacement de la palette des matériaux et couleurs, entérinée par la résolution du Conseil numéro 465-10-2011, par la palette des matériaux et couleurs soumise par le demandeur et telle qu'illustrée à l' « Annexe C ».

- 17. D12-0835 Projet de construction d'un bâtiment accessoire  
362, rue du Campagnol / lot 4 301 529  
Richard Marier**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire (piscine creusée et clôture de fer forgé ornemental de couleur noire de 1.5 m) tel que représenté au document soumis par Richard Marier en date du 25 avril 2012 et identifié " Annexe A ".

- 18. D12-0782 Projet de construction d'un bâtiment accessoire  
374, rue du Campagnol / lot 4 303 122  
Jean-Philippe Ducharme**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire (piscine creusée et clôture de fer forgé de couleur noire) tel que représenté au document soumis par M. Ducharme daté du 17 avril 2012 et identifié "Annexe A".

- 19. D12-0889 Projet de construction d'un bâtiment accessoire  
254, rue du Grand-Héron / lot 4 618 698  
Alain Giroux**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire (piscine creusée et clôture décorative) tel que représenté au document soumis par Club Piscine daté du 24 mars 2012 et identifié "Annexe A".

- 20. D12-0853 Projet de construction d'un bâtiment accessoire  
296, rue du Grand-Héron / lot 4 618 705  
Line Labbé**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire (piscine creusée et clôture de fer forgé de 1.4 m de hauteur) tel que représenté au document soumis par F.B Concept daté du 10 mars 2012 et identifié "Annexe A ".

- 21. D12-0711 Projet de construction d'un bâtiment accessoire  
452, rue du Grand-Héron / lot 4 301 364  
Steve Chartier**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire (piscine creusée et clôture ornementale noire) et d'une clôture ornementale noire au pourtour, une thermopompe dissimulée par un arbuste et de la végétation dans la servitude arrière, le tout tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 17 avril 2012 et identifié " Annexe A ".

- 22. D12-0709   Projet de construction d'un bâtiment accessoire  
201, rue du Prunier-Noir / lot 4 301 457  
Stefano Maestri**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'un bâtiment accessoire (piscine creusée et clôture en fer forgé noire) tel que représenté au document soumis par F.B.CONCEPT inc. daté du 11 avril 2012 et identifié "Annexe A".

- 23. D12-0792   Projet de rénovation résidentielle  
426, rue Gagnon / lot 2 438 990  
Chantal Vézina**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle, tel que représenté au document soumis par Mme Chantal Vézina daté du 17 avril 2012 et identifié "Annexe A".

- 24. D12-0712   Abattage d'arbres  
666, rue Saint-Louis / lot 2 441 923  
Ginette Gilbert**

**QUE** le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par la demanderesse, le tout tel que démontré au document daté du 12 avril 2012 et identifié "Annexe A ".

- 25. D12-0214   Projet de construction d'un garage détaché  
1649, chemin Saint-Charles / lot 2 914 261  
Marc Bilodeau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 14 février 2012 et identifié "Annexe A", et ce, conditionnellement au dépôt et à la validation du matériau visant à remplacer le revêtement d'aluminium préalablement approuvé.

- 26. D12-0800   Projet d'aménagement paysager  
3407, chemin Saint-Charles / lot 1 947 501  
Claude Gionet**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement paysager tel que représenté au document soumis par Claude Gionet daté du 18 avril 2012 et identifié "Annexe A ", conditionnellement à la plantation d'un arbuste en cour avant du côté droit de la résidence.

- 27. D12-0741   Projet de construction d'un bâtiment  
accessoire  
4280, chemin Saint-Charles / lot 3 438 199  
Annie Brissette**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un bâtiment accessoire tel que représenté au document soumis par la demanderesse daté du 17 avril 2012 et identifié " Annexe A " .

- 28. D11-0113   Projet d'agrandissement commercial  
1777, chemin Gascon / lots 2 916 833,  
2 442 673 et 2 442 676  
9214-4260 Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement commercial tel que représenté au document soumis par Katz & Ritchie Architectes daté du 5 avril 2011 et identifié "Annexe A", conditionnellement à l'aménagement d'une aire d'isolement végétalisée d'une largeur minimale de 2 mètres au pourtour dudit agrandissement.

**QUE** le Conseil municipal accepte uniquement le projet de réaménagement pour la section arrière du stationnement tel que représenté au document soumis par Katz & Ritchie Architectes daté du 5 avril 2011 et identifié "Annexe B", compte tenu d'un éventuel réaménagement de l'emprise du chemin Gascon, et ce, au dépôt d'une garantie bancaire de 10 000\$.

- 29. D12-0840   Projet d'affichage  
1821, chemin Gascon / lot 3 264 443  
CMI 2000**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Maître Glacier " tel que représenté au document soumis par CMI2000 daté du 27 mars 2012 et identifié " Annexe A " .

- 30. D12-0064   Projet d'affichage  
5551, boulevard Laurier, bureau 101 / lot  
1 887 310  
Daniel Provencher**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce " Vidéotron " tel que représenté au document soumis par Alco Néon daté du 16 avril 2012 et identifié "Annexe A " .

- 31. D12-0326   Projet d'aménagements extérieurs  
959, montée Masson / lot 2 915 465  
Gestion Immobilière Martel et Cohade inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de réaménagement du stationnement, de construction d'un mur de soutènement et d'abattage d'arbres tels que représentés aux documents soumis par le demandeur et identifiés "Annexe A", et ce, aux conditions suivantes:

- Que le mur de soutènement soit composé de blocs de talus standards, à face lisse ou éclatée, tel que représenté au document identifié "Annexe B";

- Qu'une plantation de vignes visant à amenuiser la visibilité dudit mur soit réalisée.

**32. D12-0032 Projet de terrasse saisonnière  
1171, montée des Pionniers / lot 4 505 731-6  
V Pizzeria & Bar à Vin inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement d'une terrasse saisonnière ainsi que le concept d'aménagement proposé pour les deux terrasses extérieures du bâtiment, tels que représentés aux documents soumis par DCYSA Architecte & Design et Pitsas Architectes datés du 17 janvier 2012 et du 16 mars 2012 et identifiés « Annexe A » et « Annexe B », et ce, conditionnellement au dépôt d'une proposition visant la création d'un espace végétal compensatoire.

**33. D12-0022 Revitalisation du parement extérieur et projet d'affichage  
802, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 118  
9088-3836 Québec inc.**

**QUE** le Conseil municipal refuse le projet d'affichage et de rénovation commerciale tel que représenté aux documents soumis par Gaétan Dallaire, architecte, datés du 9 janvier 2012 et identifiés "Annexe A", et ce, en fonction de l'article 241 du règlement sur les PIIA # 1005, lequel stipule, entre autres, l'importance de favoriser un langage architectural de facture commerciale représentatif de ce secteur ainsi que des interventions physiques de qualité sur les bâtiments et compatibles avec leur architecture et le milieu.

**34. D12-0660 Projet d'affichage  
2450, boulevard des Entreprises / lot  
2 921 880  
6514111 Canada inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce Groupe Orléans tel que représenté au document soumis par Imagerie Grand Format daté du 25 avril 2012 et identifié "Annexe A ", et ce, conditionnellement à la plantation de 3 arbres colonnaires entre les 2 affiches.

**35. D12-0780 Projet de construction d'une habitation multifamiliale  
3607, rue Camus / lot 4 611 420  
Groupe Togi**

**QUE** le Conseil municipal accepte pour un projet résidentiel intégré:

- Le plan d'implantation tel que représenté au document soumis par A. Bessette, architecte, daté du 17 avril 2012 et identifié "Annexe A";

- Le plan d'élévation tel que représenté au document soumis par A. Bessette, architecte, daté du 11 décembre 2011 et identifié "Annexe B" ;

- La palette des matériaux et couleurs telle que représentée au devis descriptif soumis par le demandeur et identifié "Annexe C".

Le concept d'aménagement paysager tel que représenté au document soumis par Fahey & Associés et identifié "Annexe D".

- 36. D12-0915    Projet d'opération cadastrale  
Rang Charles-Aubert / lots 2 913 429 et  
2 913 430  
Les Constructions Jean-Guy Ouellette inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'opération cadastrale tel que représenté au plan de lotissement (minute 22 576) soumis par Normand Fournier, arpenteur-géomètre, daté du 26 avril 2012 et identifié "Annexe A".

- 37. D12-0675    Projet d'agrandissement résidentiel  
464, rue de la Chesnaye / lot 1 947 420  
Alberto Syllion**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Mon-Plan.com daté du 9 avril 2012 et identifié "Annexe A".

- 38. D12-0856    Projet de construction d'un garage détaché  
470, rue du Curé-Bélanger / lot 2 913 737  
Karl Bouchard**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Karl Bouchard daté du 23 avril 2012 et identifié "Annexe A".

- 39. D12-0706    Projet d'agrandissement résidentiel  
197, rue de l'Église / lot 1 947 820  
Christian Martin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Lalancette Architecture daté d'avril 2012 et identifié "Annexe A".

- 40. D12-0724    Projet d'agrandissement résidentiel  
6470, rue Florence / lot 1 889 034  
Mélanie Jalbert**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Stéphane Lalancette daté du 11 avril 2012 et identifié « Annexe A ».

41. **D12-0554** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**6531, rue Florence / lot 1 889 047**  
**Frédéric Gauthier**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au plan soumis par Dessins Drummond daté du 26 janvier 2012 et identifié " Annexe A " .

42. **D12-0751** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**490, rue Joseph-Guay / lot 2 438 367**  
**Aline Théberge**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Cabanons Fontaine daté du 13 avril 2012 et identifié " Annexe A " .

43. **D12-0810** **Projet d'aménagement paysager**  
**3156, rue Joseph-Monier / lot 2 400 708**  
**V.E.T. Dessin Inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'aménagement paysager d'un immeuble industriel tel que représenté au plan soumis par V.E.T. Dessin daté du 25 avril 2012 et identifié " Annexe A " .

44. **D12-0886** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**1841, rue Léo / lot 1 887 169**  
**Julien Alary**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Julien Alary daté du 24 avril 2012 et identifié "Annexe A" .

45. **D12-0864** **Projet de construction d'un garage détaché**  
**3301, rue des Libellules / lot 1 890 589**  
**Maxime Moreau**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par Planimage daté du 23 avril 2012 et identifié "Annexe A" .

46. **D12-0786** **Projet d'agrandissement résidentiel**  
**197, rue des Loriots / lot 3 215 724**  
**Marc Milot**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Mon-Plan.com daté du 23 mars 2012 et identifié "Annexe A" .

47. **D12-0339** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**  
**230, rue Maxime / lot 4 722 674**  
**Olivier Legendre**



**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale tel que représenté au document soumis par Planiplan, révisé le 17 avril 2012, et identifié "Annexe A".

- 48. D12-0760   Projet d'agrandissement résidentiel  
987, rue Paul-Émile-Borduas / lot 3 358 428  
Louise Racine**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Denis Lafrenière daté du 5 avril 2012 et identifié " Annexe A " .

- 49. D12-0690   Projet de construction d'un garage détaché  
2561, rue Philippe-Chartrand / lot 1 885 920  
Michel Landry**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au plan soumis par le demandeur daté du 13 avril 2012 et identifié " Annexe A " .

- 50. D12-0370   Projet d'agrandissement résidentiel  
3441, rue Picard / lot 1 891 274  
Dessina Plan Plus inc.**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel tel que représenté au document soumis par Dessina Plan Plus inc. daté du 24 avril 2012 et identifié "Annexe A " .

- 51. D12-0766   Projet de construction d'un garage détaché  
3525, rue Sophie / lot 2 124 987  
Daniel Morin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction du garage détaché tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 16 avril 2012 et identifié " Annexe A " .

- 52. D12-0900   Projet d'implantation d'une maison mobile  
1, rue de la Villa / lot 3 249 688  
Johnny Memmi**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet d'implantation d'une maison mobile tel que représenté au document soumis par le demandeur daté du 11 avril 2012 et identifié "Annexe A " .

- 53. D12-0388   Projet de modification du revêtement  
extérieur du bâtiment commercial « SAQ »  
5751, boulevard Laurier / lot 1 892 319  
Corporation Financière Jean-Marc Dupuis**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de modification du revêtement extérieur d'un bâtiment commercial " SAQ ", tel que représenté au document soumis par Mireille Asselin, architecte, daté du 30 avril 2012 et identifié "Annexe A " .

**54. D12-0938   Projet de construction d'un garage détaché  
2201, chemin Saint-Charles / lot 3 669 842  
Philippe Pellerin**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché tel que représenté au document soumis par M. Pellerin daté du 30 avril 2012 et identifié "Annexe A".

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       244-05-2012**

**PROPOSÉ PAR :         Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR :         Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, pour l'immeuble situé au 7591, boulevard Laurier, portant les numéros de lots 1 887 037, 1 887 038 et 1 887 039 du cadastre du Québec, l'agrandissement d'un usage dérogatoire en droit acquis « vente de remorques et de véhicules automobiles usagés », et ce, aux conditions suivantes :

Intervention esthétique :

- que l'architecture du bâtiment soit réalisée selon le plan soumis au dossier sous l'« Annexe B »;
- que le concept d'affichage soit déposé et approuvé dans le cadre d'une demande de PIIA;
- que l'aménagement paysager soit réalisé selon le plan soumis au dossier sous l'« Annexe C ».

Limitation de l'usage :

- que les usages autorisés ne génèrent aucune pollution par le bruit ou l'odeur;
- que l'éclairage extérieur soit contenu à l'intérieur des limites de propriétés ;
- que les heures d'exploitation annoncées par le demandeur soient maintenues comme suit :
  - lundi au samedi de 9h à 18h;
- que les activités soient limitées uniquement à la vente de remorques et d'autos usagées ainsi qu'à l'entretien mécanique complémentaire;
- que la superficie liée à ces activités commerciales soit limitée à la zone identifiée au plan « Annexe C ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       245-05-2012**

**PROPOSÉ PAR :         Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR :         Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-172 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser dans la zone 9461-79 les usages conditionnels de locaux pour services de bien-être et de charité (organismes sans but lucratif) (6920) et de locaux pour les associations civiques, sociales et fraternelles (6994) (rues Théberge, Gagnon, Chartrand, Saint-Louis et Langlois).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 246-05-2012

**PROPOSÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**APPUYÉ PAR :** Stéphane Berthe

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-174 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser dans la zone 0464-28 l'usage du groupe « Habitation multifamiliale classe F, 13 logements et plus » et de fixer les normes applicables à cet usage dans cette zone (boul. Lucille-Teasdale et montée des Pionniers).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 247-05-2012

**PROPOSÉ PAR :** Stéphane Berthe

**APPUYÉ PAR :** Jean-Guy Sénécal

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-178 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 dans le but d'autoriser dans la zone 0362-49 (chemin Saint-Charles et rue Pierre-Laporte) les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D en remplacement des usages du groupe Commerce.

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 11 juin 2012 à 19h30.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 248-05-2012

**Le conseiller Stéphane Berthe** donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 dans le but d'autoriser dans la zone 0362-49 (chemin Saint-Charles et rue Pierre-Laporte) les usages du groupe Habitation de classes A, B, C et D en remplacement des usages du groupe Commerce.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 249-05-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

**ATTENDU** le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 11 avril 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-473-REC du Comité exécutif du 18 avril 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Les choyés de l'Âge d'or de Terrebonne</b> Pèlerinage au Cap de la Madeleine	344
<b>Club Coralline</b> Création de l'organisme	1 000
<b>La Maison des Aînés de Terrebonne</b> Création de l'organisme	2 000
<b>Le Vaisseau d'Or</b> Achat d'une propriété	2 000
<b>7<sup>e</sup> Groupe Scout de Terrebonne</b> Achat d'équipement pour le Groupe	625
<b>Service d'aide SEDAï TSS</b> Remplacement du réservoir à eau chaude	137
<b>Club Coralline</b> Optimisation de l'enseignement	352
<b>Voix des Moulins</b> Achat de praticable	1 200
<b>Éclipse – le groupe vocal &amp; Orchestre à vents de Terrebonne</b> Concert 2 pour 1	2 500
<b>Association de ringuette des Moulins</b> Championnat de l'Est du Canada et provinciaux	6 000
<b>Fondation des jeunes pour l'environnement</b> Festival Écolo	750
<b>Carrefour familial des Moulins</b> Jungle en Folie	500
<b>MOMS</b> Pique-nique et lecture	400

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2012-0110 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 250-05-2012**

**ATTENDU** l'adoption par le Conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 mai 2012 au 13 mai 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

ASSOCIATION DE RINGUETTE DES MOULINS	GROUPE B
CLUB DE L'ÂGE D'OR LACHENAIE	GROUPE B
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE	GROUPE B
RÉGION LANAUDIÈRE	
FONDATION BON MATIN JEANINE COSSETTE	GROUPE C
LES AMIS DE LAMATER	GROUPE D
PROJET FÉLIX	GROUPE D
TOUS LES ENFANTS DE L'AUTRE MONDE	GROUPE D
ABC DES MANOIRS	GROUPE F
ANTENNE UNIVERSITAIRE DU 3 <sup>E</sup> ÂGE UNIVERSITÉ	
DE SHERBROOKE-MRC LES MOULINS	GROUPE F
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DES MOULINS	GROUPE F
ASSOCIATION DES ARTISTES EN ARTS VISUELS	
DE TERREBONNE	GROUPE G
CLUB DE TENNIS DE TERREBONNE	GROUPE G
GARDE LACHENAIE	GROUPE G
GARDE PAROISSIALE ST-LOUIS	GROUPE G
DE TERREBONNE	
LES AMIS DE LA PHOTO	GROUPE G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 251-05-2012**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a dévoilé une enveloppe additionnelle dans le Programme de soutien aux installations sportives phase 2 et que ce programme vise à permettre, à la faveur d'une aide financière, la construction ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ;

**ATTENDU QUE** ce programme annuel, doté d'une nouvelle enveloppe de 50 millions, permet aux demandeurs d'obtenir le remboursement de 50% des coûts de construction ainsi que certains autres frais incidents ;

**ATTENDU QUE** la période d'inscription finale au programme est le 18 mai 2012 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2012-542-REC du Comité exécutif du 2 mai 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande une subvention, pour les parcs Philippe-Villeneuve, André-Guéard, Dumais et Arc-en-Ciel, au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que la Ville s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet une fois sa réalisation complétée.

**QUE** le directeur ou l'adjoint au directeur du loisir et vie communautaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite demande de subvention.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 252-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de règlement du grief numéro G2006-016 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc., relativement à l'application non conforme de l'article 16.05 a) (employé victime d'une lésion professionnelle) de la convention collective impliquant trente-deux (32) policiers, le tout suivant la recommandation CE-2012-515-REC du Comité exécutif du 2 mai 2012. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 253-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de règlement des griefs numéros 2009-36 et 2008-118 à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, relativement à la terminaison d'emploi d'une préposée aux télécommunications à la Direction de la police, le tout suivant la recommandation CE-2012-516-REC du Comité exécutif du 2 mai 2012. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 254-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

Suivant la recommandation CE-2012-510-REC du Comité exécutif du 2 mai 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte l'organigramme du service des communications, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, abolie le poste de secrétaire-réceptionniste-téléphoniste et crée le poste de secrétaire au service des communications.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 255-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

Suivant la recommandation CE-2012-511-REC du Comité exécutif du 2 mai 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste d'archiviste au service de la gestion documentaire et des archives de la Direction du greffe et affaires juridiques et la modification de l'organigramme de la Ville en conséquence.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 256-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

Suivant la recommandation CE-2012-583-REC du Comité exécutif du 9 mai 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'un poste additionnel de contremaître, classe 3, au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire.

**QUE** l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 257-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

Suivant la recommandation CE-2012-582 du Comité exécutif du 9 mai 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste de conseiller, gestion des invalidités et relations professionnelles, renomme le poste de conseillère en gestion des ressources humaines, santé et sécurité, par conseillère santé et sécurité et adopte le nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 258-05-2012**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les lettres d'entente suivantes à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101 :



- 2012-01 concernant le choix d'assignation;
- 2012-02 concernant les dates de choix des vacances 2012-2013;
- 2012-03 concernant le nombre maximum de salariés en vacances;
- 2012-04 concernant l'indemnité de vacances des salariés ayant un statut à temps partiel (2012-2013),

le tout suivant les recommandations CE-2012-578-REC, CE-2012-579-REC, CE-2012-580-REC et CE-2012-581-REC du Comité exécutif du 9 mai 2012.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :**           **259-05-2012**

**PROPOSÉ PAR:**           **Michel Morin**

**APPUYÉ PAR:**           **Réal Leclerc**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2012-556-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Ajout sur les panneaux d'interdiction de stationner (alternatif) les dates suivantes : « du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril » pour les rues Joseph-Guay, Paquet, Pépin, Quimper et Vaillant situées près du stationnement incitatif de la côte de Terrebonne ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur le chemin Saint-Charles, à l'intersection de la rue Charles-Aubert ;
- Enlèvement de panneaux « arrêt » sur le chemin Saint-Charles, à l'intersection de la rue Chantal ;
- Enlèvement de l'interdiction de virage à droite sur le feu rouge de la rue Camus, à l'intersection de la route 335 via la rue Marie-Josée ;
- Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Antonio-Héroux ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de Mauriac, à l'intersection de la rue Sylvain-Meunier ;
- Réduction de la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur une portion du chemin des Quarante-Arpents, en vertu du plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 260-05-2012

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Paul Asselin

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---